



Remboursement de deux années de rmi

Par **toulex**, le **15/10/2008** à **23:53**

le conseil general de la haute garonne apres une enquete et qu'ils aient statué sans ma présence ni une défense en statué que je devais rembourser l'équivalent de deux années de RMI, pretextant que j'étais absent du territoire français et que j'étais au USA, ce qui n'étais pas le cas et que j'étais à paris au contraire en SDF.ils n'ont pas chercher après moi juste pour les faire rembourser.

vivant en situation précaire, ils veulent que je rembourse la totalité, combien même s'il avait raison je ne peux pas payer.